

N/Réf. : SM/AD/KD
Décision n° 0212/2024

Objet : Marché de maintenance des installations thermiques – ventilation - climatisation – ECS, n°2024-015

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1014460 du 25 avril 2024,

Vu l'avis publié au BOAMP et au JOUE n°24-48509 le 25 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 07 juin 2024,

Décide de conclure un marché de services avec l'entreprise IDEX ENERGIES – Direction Régionale Centre Sud-Ouest - 5 Avenue Jean Alfonséa – 33270 FLORIAN, pour un montant de 371 095 € HT, soit 445 314 € TTC pour la prestation complète (base + PSE2).

A Le Teich, le 21 juin 2024

Karine DESMOULIN

Maire



MAIRIE DU TEICH
33470 (Gironde)